



NOTE DE SYNTHÈSE N°1

OBJET : REPRÉSENTATION DES MEMBRES EXTERIEURS AU CCAS -REPLACEMENT SUITE À UNE DÉMISSION

RAPPORTEUR : Madame COMPEYRON

EXPOSÉ

Lors de la séance du conseil municipal du 16 Juillet 2020, l'organe délibérant a désigné les membres extérieurs au sein du CCAS. Par courriel en date du 20/03/2023, Madame Sophie DEBANNE a présenté sa démission. Ainsi, il convient de la remplacer et Monsieur le Maire propose la candidature de Monique AYGLON.

Pour mémoire, le CCAS reste dans l'attente d'une désignation par l'union départementale des associations familiales d'un membre. Aussi, la composition est désormais la suivante :

Claudie MILLETTO
Marie-Claire MINGOIA
Monique AYGLON
André JAMOT
Christian DIGNE
Céline LATTIER

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu la délibération 2020/07/16/02 du conseil municipal de Poulx,
Vu la démission de Madame DEBANNE par courrier en date du 20/03/2023,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 28 Mars 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE RAPPORTER** la délibération 2020/07/16/02 du conseil municipal de Poulx,
- **DE DÉSIGNER** les membres extérieurs du CCAS de la commune.